

15 septembre 2020

AVIS
du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy
sur le projet de révision de la carte d'Urbanisme

Le 1^{er} septembre dernier, le CESCE était saisi, par la Collectivité, pour rendre un avis concernant le projet de révision de la carte d'urbanisme de Saint-Barthélemy.

Après avoir pris connaissance des différents documents et cartes se rapportant à ce projet de révision et à la suite de divers échanges entre les conseillers, le CESCE a émis l'avis suivant :

Au préalable, il salue la démarche initiée par la Collectivité dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle carte d'urbanisme qui est le fruit d'une collaboration et d'une concertation constante entre la commission urbanisme, M. Baffert et les professionnels concernés sans oublier l'organisation de réunions d'information ouvertes au public.

En ce qui concerne précisément le CESCE, Monsieur Baffert a rencontré ses membres à 5 reprises au cours de ces deux dernières années et il leur a présenté les travaux en cours concernant la révision de la carte d'urbanisme, les 7 février et 7 septembre 2020.

Par ailleurs, comme il l'a déjà exprimé dans ses avis de mai 2019 et juin 2020, le CESCE confirme qu'il est satisfait des orientations clairement traduites par la nouvelle carte en matière de politique d'urbanisation de Saint-Barthélemy.

En effet, ce nouveau projet, de nature à mieux protéger l'île, exprime la volonté de la Collectivité de garantir :

- une meilleure intégration paysagère du bâti
- une réduction des droits à construire
- une limitation de l'étalement de l'urbanisation
- et la préservation des zones naturelles, des espaces verts et des zones perméables.

Par conséquent, le CESCE rend un avis favorable à cette révision de la carte d'urbanisme de Saint-Barthélemy.

Pour autant, il souhaite faire part de 3 réflexions à prendre en compte pour l'avenir :

1. Compte tenu des subtilités souvent incluses dans les projets de construction, le CESCE invite la Collectivité à doter le service urbanisme des moyens humains et



matériels permettant de garantir une instruction des dossiers dans le strict respect des règles inscrites dans les documents d'urbanisme de Saint-Barthélemy.

2. La baisse de l'activité liée à la construction privée doit inviter la collectivité à réfléchir à de nouvelles ressources
3. Le CESCE confirme sa position en faveur de la rédaction d'un recueil de recommandations architecturales servant de référentiels pour orienter les projets, idée formulée dans le rapport portant débat sur les orientations de la carte d'urbanisme présenté pour le Conseil Territorial du 26 juin 2020.

Conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 11

Nombre de votes positifs : 11

Nombre de votes négatifs : 0

Cet avis est adopté à la majorité